Conseil des droits de l’homme

28e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Pakistan**

Genève, le 13 novembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie la délégation du Pakistan pour sa présentation.

La Suisse salue les modifications du Code Pénal de 2016 concernant les crimes « d’honneur » et les viols. **Elle recommande au Pakistan de compléter la législation en vigueur afin de combattre toute forme de violence à l’égard des femmes dans l’ensemble de son territoire.**

La Suisse regrette la reprise des exécutions en décembre 2014, y compris pour des crimes qui ne peuvent pas être qualifiés comme « les plus graves ». **La Suisse recommande d’instaurer un moratoire sur l’application de la peine de mort en vue de son abrogation.**

Le nombre élevé de disparitions forcées et d’exécutions extrajudiciaires qui auraient été perpétrées par la police, l’armée et les forces de sécurité, inquiète la Suisse. **La Suisse recommande** **d’ériger la disparition forcée en infraction pénale et d’assurer que toutes les allégations de disparitions forcées et d’exécutions extrajudiciaires fassent l’objet d’enquêtes approfondies et les responsables traduits en justice.**

Je vous remercie.